

105.6.4 - LANCE-BALLES AUTOMATIQUE

Lorsqu'une balle frappée touche le lance-balles ou l'opérateur, la balle est déclarée morte et on accorde le premier but au frappeur. Les coureurs avancent si forcés.

Note : Pour l'application de cette règle, la balle doit directement toucher le lance-balle ou l'opérateur. Une balle déviée qui touche ensuite le lance-balle ou l'opérateur demeure en jeu et ne constitue pas une balle morte.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:03:03 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:18:16 par Baseball Québec